



QUESTIONNAIRE SUR L'AIDE POUR LE COMMERCE DESTINÉ AUX DONATEURS

QUELLE EST VOTRE STRATÉGIE EN MATIÈRE D'AIDE POUR LE COMMERCE?

1. Avez-vous une stratégie en matière d'Aide pour le commerce et quels en sont les éléments centraux?
2. En quoi cette stratégie a-t-elle évolué depuis la Conférence ministérielle de l'OMC de décembre 2005?
3. Comment cette stratégie répond-elle aux défis régionaux en matière d'Aide pour le commerce?

QUEL EST LE MONTANT DE VOTRE CONTRIBUTION AU TITRE DE L'AIDE POUR LE COMMERCE?

PORTÉE

4. Comment définissez-vous l'Aide pour le commerce (c'est-à-dire quels types de programmes et de projets considérez-vous comme se rapportant au commerce)?¹

MÉTHODE

5. Comment déterminez-vous la part de l'Aide pour le commerce dans les différents projets et programmes?

ENGAGEMENTS

6. D'après votre définition de l'Aide pour le commerce, quels étaient vos engagements par catégorie pour la période 2002-2005 et en particulier pour 2005?²

ANNONCES DE CONTRIBUTIONS

7. Décrivez toute annonce de contributions que vous avez faite au titre de l'Aide pour le commerce à la Conférence ministérielle de l'OMC de décembre 2005 ou depuis lors.
8. Quel est votre plan financier à moyen terme (au-delà de trois ans) en ce qui concerne l'Aide pour le commerce?

COMMENT METTEZ-VOUS EN ŒUVRE VOTRE STRATÉGIE EN MATIÈRE D'AIDE POUR LE COMMERCE?

INTÉGRATION

9. Comment veillez-vous à ce que l'Aide pour le commerce soit effectivement intégrée dans votre stratégie globale de développement et votre programmation tant au niveau du siège de votre institution qu'au niveau du pays?
10. Avez-vous récemment renforcé vos compétences internes en matière d'Aide pour le commerce et comment ces compétences sont-elles utilisées pour faire le lien entre les politiques et les opérations?

¹ À titre d'information, l'équipe spéciale de l'OMC a défini de la manière suivante l'Aide pour le commerce: "Les projets et programmes devraient être considérés comme relevant de l'Aide pour le commerce si les activités ont été identifiées comme des priorités de développement liées au commerce dans les stratégies de développement nationales du pays bénéficiaire." L'Équipe spéciale a souligné que des critères précis et acceptés par tous étaient nécessaires pour assurer un suivi à l'échelle mondiale des activités liées à l'Aide pour le commerce. À cette fin, elle a identifié les catégories suivantes: a) politique et réglementation commerciales (y compris la facilitation des échanges); b) développement du commerce; c) infrastructure liée au commerce; d) renforcement de la capacité de production; e) ajustement lié au commerce; et f) autres besoins liés au commerce.

² Pour vous aider à communiquer les données, nous avons joint en annexe une description des catégories du Système de notification des pays créanciers (SNPC), de même qu'un profil de vos données pour la période 2002-2005, qui se rapproche de la définition de l'Aide pour le commerce donnée par l'Équipe spéciale de l'OMC (voir la note de bas de page précédente). La demande de données pour 2006 suivant les mêmes modalités a été adressée en mai 2007.

PRISE EN CHARGE LOCALE

Le fait pour les pays en développement d'exercer un contrôle effectif sur leurs politiques et stratégies de développement et de coordonner les efforts de développement.

11. Quelle approche suivez-vous dans votre plan d'assistance par pays lorsque les stratégies nationales de développement n'ont pas de composante développement du commerce importante? ³
12. Comment encouragez-vous et soutenez-vous le dialogue de politique générale sur l'Aide pour le commerce entre les principales parties prenantes dans les pays partenaires?

ALIGNEMENT

Le fait pour les donateurs de se fonder, pour le soutien global qu'ils accordent, sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires.

13. Utilisez-vous le cadre de planification et budgétaire des pays partenaires comme base des programmes d'Aide pour le commerce que vous exécutez?

HARMONISATION

Le fait pour les initiatives des donateurs d'être mieux harmonisées, plus transparentes et plus efficaces collectivement.

14. Coordonnez-vous les analyses et la programmation de l'Aide pour le commerce avec les autres donateurs au niveau du pays, eu égard au fait que la portée de l'Aide dépasse souvent la capacité d'un seul donateur?
15. Augmentez-vous le montant de l'Aide pour le commerce pour les programmes régionaux et/ou multilatéraux? (si vous êtes un organisme régional ou multilatéral, gérez-vous un montant accru d'Aide pour le commerce?)

GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

Le fait pour les donateurs comme pour les pays partenaires de gérer les ressources et d'améliorer le processus de décision en vue d'obtenir des résultats.

16. Quels objectifs et calendriers fixez-vous pour votre stratégie et vos programmes d'Aide pour le commerce? Comment mesurez-vous les résultats obtenus?
17. Quelles méthodes d'évaluation appliquez-vous à vos projets et programmes d'Aide pour le commerce?
18. Coopérez-vous avec les pays partenaires et les autres donateurs et parties prenantes dans le cadre d'un suivi et d'une évaluation conjoints des projets et programmes d'Aide pour le commerce?

PARTICIPEZ-VOUS À DES ARRANGEMENTS POUR CE QUI EST DE L'OBLIGATION REDDITIONNELLE MUTUELLE?

L'obligation redditionnelle mutuelle est le fait pour les donateurs et les pays en développement de fournir en temps opportun des renseignements transparents et détaillés de manière à évaluer conjointement les résultats obtenus en matière de développement.

19. Procédez-vous avec les pays partenaires, les organisations régionales, les autres donateurs et les parties prenantes à une évaluation des progrès accomplis dans l'exécution des engagements pris en matière d'Aide pour le commerce au niveau des politiques et des programmes?

³ Augmentez-vous le montant de l'Aide pour le commerce pour les programmes régionaux et/ou multilatéraux? (si vous êtes un organisme régional ou multilatéral, gérez-vous un montant accru d'Aide pour le commerce?)

Vous êtes invités à répondre de façon succincte aux questions figurant dans le présent document et à y joindre une documentation plus détaillée.

Les réponses doivent être envoyées avant le 14 septembre 2007 à l'adresse suivante:

WTO-OECD.Questionnaire@oecdshare.oecd.org

Veillez également envoyer à cette adresse toute question éventuelle.